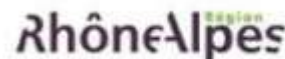


Réseau alpin de la forêt de montagne



Réunion des territoires pilotes pour l'accompagnement du projet de développement du débardage par câble de l'ONF

Compte-rendu de la réunion du 21/02/2013 à Lyon

Présents :

Guy CHAUVIN : CFT Val Gelon Coisin, CC de la Rochette Val Gelon
Florin MALAFOSSE : CFT Trièves, CDC Trièves
Bettina MAECK : CFT Trièves, CDC du Trièves
Mylène DUAUT : CFT Trièves, CDC du Trièves
Michaël CHATENET : SLDF Grésivaudan, CC Le Grésivaudan
Hugues LAVOYE : CFT Sud Isère,
Agnès BECKER : CFT Arlysère, Albertville Tarentaise Expansion
Eloïse SIMON : CFT Ubaye Pays de Seyne
Aline PISSARD : CFT Pays du Mont-Blanc
Daniel BESSIRON : Grenoble Alpes Métropole
Sylvie LEVASSEUR : Chambéry Métropole
Servin PERROUX : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
Marc- Jean ROBERT : Conseil Général de la Savoie
Guy CHARRON : Conseil Général de l'Isère
Mathilde MASSIAS : DRAAF Rhône-Alpes
Jean-Jacques DESROCHES : DRAAF Rhône-Alpes
Guy BERNADES : DRAAF PACA
Sandrine GUILLE : DATAR
Paul MAGAUD : FCBA
François Xavier Nicot : ONF Rhône-Alpes, directeur Forêt
Jean-Claude SARTER : ONF Rhône-Alpes, responsable projets câbles
Jean-François LAFITTE : ONF Haute-Savoie
Yves BRUGIERE : ONF Isère
Alain FONTON : ONF Isère
Alain CASTAN : ONF Méditerranée
Lise AVVENENGO DUCCA : COFOR Isère
Olivier CHAUMONTET : COFOR Rhône-Alpes (Réseau des territoires)
Thomas RECULLE : COFOR PACA (Réseau des territoires)
Jessica MASSON : COFOR Rhône-Alpes (Réseau des territoires)

1. Présentation du projet de l'ONF et quel rôle pour les territoires

Dans le cadre de l'appel à projets CIMA, sur le thème du débardage par câble, l'ONF porte un projet de développement du débardage par câble dans les Alpes pour 2013/2014.

Le Réseau alpin de la forêt de montagne est animé par les Communes forestières

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
CD7 Valabre, 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88

www.alpesboisforet.eu

alpes@cofor.eu

Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République, 73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 49 05 - Fax 09 72 27 14 22

Le projet vise un objectif concret : celui d'arriver à garantir aux entreprises de débardage, des contrats signés à l'automne « n-1 » pour la réalisation du programme des coupes de l'année « n » ainsi qu'un calendrier de coupes sur plusieurs années.

Ceci pour leur permettre :

- D'optimiser l'organisation logistique entre les chantiers
- D'optimiser leur plan de charge
- De leur donner une plus grande lisibilité du marché à moyen terme

Ces points sont actuellement des freins importants qui limitent le développement des entreprises de débardage par câble. Ces difficultés se vérifient notamment dans leurs relations avec les banques et les difficultés à apporter des garanties pour le financement de leurs investissements.

L'ONF présente en détail les actions prévues pour aboutir sur ces objectifs.
Cf. détail dans le diaporama joint en annexe.

2. Participer à créer les conditions pour la mise en œuvre de l'expérimentation d'un calendrier de coupe triennale :

Participer à créer les conditions pour la mise en œuvre de l'expérimentation d'un calendrier de coupe triennale est bien le rôle qui est attendu des territoires qui seront partie prenante pour la réalisation du projet.

Sur l'action 1 du projet de l'ONF qui vise à faire un état des lieux de ce qui est accessible par câble (cartographie : reconquérir de nouvelles surfaces) il s'agira de partager ce travail de recensement avec le territoire > **appropriation**

Sur l'action 2 concernant la formation des acteurs et l'action 4 de communication (acceptation de ce mode de débardage / plusieurs enjeux : économique, paysagé, environnemental...) l'ONF aura un **plus grand impact** s'il appuie ces actions à l'échelle des territoires.

L'action 5 est l'action territoriale par définition. Il s'agira de tester la mise en place d'une offre de coupes à câble, locale, sur 3 ans.

Ce test doit faire émerger des solutions pour qu'à terme ce procédé devienne **un système pérenne et reproductible** sur d'autres territoires.

Pourquoi y a-t-il besoin d'un appui territorial ?

Le point d'entrée pour mobiliser du bois est principalement la forêt communale dans ce projet. L'ONF travaille sur le développement du débardage par câble depuis 2006 (Plan câble 1 et 2 partagé en Rhône-Alpes dans le cadre de FIBRA). Un objectif de mobilisation de 100 000m³ de bois par câble, par an en Rhône-Alpes n'arrive pas à être tenu. Aujourd'hui, environ 40 000m³ sont exploités par an. Ce résultat est la conséquence de **différents problèmes qui n'arrivent pas à être solutionnés**. Le projet doit permettre une approche différente pour trouver des **solutions aux freins persistants**. L'implication des territoires est importante pour faire converger les objectifs de l'ONF et des élus pour organiser la mise en vente de 3 années de coupes.

Jean-François LAFITTE : ONF Haute-Savoie intervient sur l'importance du lien entre la desserte et le débardage par câble. En Haute-Savoie, 57% de la forêt n'est pas desservie. Un volume ambitieux de coupes à câble nécessite un besoin en desserte important : des projets structurants.

Mathilde MASSIAS : DRAAF Rhône-Alpes, informe que malgré un contexte de restriction budgétaire, en Rhône-Alpes, une enveloppe d'aide conséquente sur la desserte a réussi à être maintenue.

Olivier CHAUMONTET, Réseau des Territoires, indique que le projet porte sur la résolution d'un problème précis : **la COMMANDE** formalisée par la majorité des entreprises d'exploitation par câble depuis plusieurs années. Aussi ce projet cible la résolution de ce problème précis et les acteurs ne devront pas se disperser sur l'ensemble des freins, ce qui conduirait inévitablement à un manque d'efficacité.

François Xavier NICOT : ONF Rhône-Alpes, explique que le projet implique un travail méthodique où **les élus doivent prendre à l'échelle de leur commune forestière et à l'échelle de l'intercommunalité les décisions et positions qui permettront l'organisation de la commande aux câblistes**

Sur un exercice, 3 années de coupes vont être martelées. Une offre de prix pour 3 ans va être constituée. Il est attendu d'une animation territoriale un travail conjoint avec l'ONF car, pour la réussite du projet **les élus devront accepter de mettre 3 années en programme de coupes**. Cela nécessite un accompagnement renforcé pour donner une **lisibilité au niveau politique** de l'intérêt de cette démarche (l'ONF intervenant au niveau technique).

Il y a également un besoin pour expliquer et accompagner l'organisation de l'offre par les « vendeurs » (= les propriétaires). L'enjeu est important : passer d'une offre de coupe annuelle à une **offre triennale**).

Le territoire aura un rôle important à jouer dans **l'organisation de la commande** de prestation au câbliste. Actuellement, cette étape est réalisée par l'ONF au coup par coup lorsque les communes ont décidé du mode d'exploitation.

Marc Jean ROBERT, CG 73, attire l'attention sur l'action 5 du projet : « la mise en marché de l'offre territoriale en coupe à câble, susceptible d'intéresser les entreprises d'exploitation par câble. » Des points d'attention particuliers devront être traités telle la fixation des prix et l'organisation de la commande. Les territoires qui se positionneront comme maître d'ouvrage, devront être organisés et avoir une « compétence forêt ». Cela demande **un vrai positionnement** du territoire.

Olivier CHAUMONTET, Réseau des Territoires, répond que les collectivités ont l'habitude de travailler les marchés, les commandes : le rôle de l'animateur sera de faire le lien entre le monde forestier et la collectivité qui a l'expérience de la commande publique.

La compétence « forêt » ne sera pas forcément un pré requis, des types d'organisations intermédiaires peuvent s'envisager. Scénario possible :

1. La consultation est organisée et réalisée à l'échelle du territoire,
2. Les offres analysées de manière groupée toujours à l'échelle du territoire
3. La commande faite individuellement (commune par commune).

Ce type de fonctionnement est largement utilisé dans d'autres domaines que celui de la forêt.

Un fonctionnement adapté à chacun des territoires sera à construire selon le contexte.

Agnès BECKER, CFT Arlysère, insiste sur le fait que l'étape de communication sera importante.

Concernant la commande groupée, il faudra faire attention à être pragmatique.

Le fait de devoir fixer un prix d'achat de prestation sur 3 ans sera sûrement l'un des problèmes pour l'implication des élus.

Par ailleurs il existe un problème concernant les coupes hivernales dans nos secteurs de montagne qu'il faudra nécessairement inclure dans la réflexion pour aboutir à une optimisation du plan de charge des entreprises.

Marc Jean ROBERT, CG 73, rappelle que le matériel principal des entreprises alpines est le câble mât, ou le câble long. Il n'y a pas de petits câbles mâts installés sur des tracteurs ; ces petits câbles permettent d'intervenir sur des coupes de plus faible volume ou plus faible valeur (peuplements feuillus, taillis et production conjointe de bois énergie, etc.) dans des secteurs de basse altitude : une alternative pour trouver des chantiers hivernaux.

Jean-François LAFITTE : ONF Haute-Savoie, pointe un problème concernant le fait d'organiser un martelage sur 3 ans : le type de martelage est différent en fonction du type de matériel (câble mat ou long) qui interviendra sur la coupe, et donc du câbliste possédant le matériel.

Cela implique qu'il faudra savoir qui exploitera avant de marteler, ce qui est incompatible avec les marchés publics.

François Xavier NICOT : ONF Rhône-Alpes, précise qu'on est dans une logique de test et que des solutions différentes pourront être mises en place selon les territoires.

Marc Jean ROBERT, CG 73, propose qu'un fonctionnement du type « marché à bon de commande avec conception et réalisation » puisse être envisagé.

Olivier CHAUMONTET, Réseau des Territoires, confirme que des solutions nouvelles seront à trouver pour cet aspect lié à la commande.

Par ailleurs d'autres problèmes seront aussi à reconsidérer comme **le mode de vente des bois. Il y a un vrai besoin d'innovation sur ce sujet qui doit aussi être réfléchi à l'échelle des territoires :**

La majorité des coupes à câbles sont actuellement vendues en bois façonné. Le problème avec ce mode de vente est que la commande de coupe ne peut être passée au câbliste par l'ONF qu'une fois la coupe vendue. Quand la vente intervient tard dans l'année (au mois de juin ou plus), l'exploitation intervient alors à partir du milieu de l'année alors que la saison est déjà bien entamée pour l'entreprise. (Travail optimal entre avril et novembre)

Un mode de vente à l'unité de produit pourrait être envisagé.

Egalement, il ne faut pas exclure du raisonnement le fait que certaines coupes à câbles puissent être vendues sur pied.

Jean-Claude SARTER : ONF Rhône-Alpes, précise que seul 10% des coupes à câbles sont vendues sur pied. Il s'agit surtout des coupes où le prix et les conditions sont les meilleures.

Il n'est pas certain que la majorité des coupes à câbles (situées dans des zones souvent compliquées) puissent trouver preneur en étant vendues sur pied.

Egalement, ce mode de vente ne favorise pas l'approche territoriale : le scieur achète la coupe et il choisit ensuite un câbliste pour exploiter. Le territoire n'a dans cette configuration aucun impact sur la décision.

Alain FONTON : ONF Isère intervient sur la commercialisation et les modes de vente : il paraît impossible de contractualiser un prix d'achat du bois avec un scieur sur 3 ans

(l'engagement sur un an est déjà compliqué au regard du marché du bois très volatil [e](#) depuis plusieurs années)

Par ailleurs, il faut se souvenir qu'avec le mode de vente en bloc et sur pied, les coupes difficiles ne se vendaient pas, c'est pour cela que le plan câble initial avait été mis en place. Le fait de maîtriser le mode de vente (bois façonné) est un plus pour **favoriser l'entreprise locale**.

Olivier CHAUMONTET intervient pour rappeler que l'objectif premier est d'arriver à **mobiliser des volumes supplémentaires conformément au plan de mobilisation Rhône-Alpes et aux objectifs du schéma de massif des Alpes**. Concrètement dans la mise en œuvre de cette opération, une fois les volumes identifiés, et la consultation des entreprises organisée, le choix de l'offre revient aux collectivités selon leurs critères (économique et ou développement durable).

Yves BRUGIERE : ONF Isère explique qu'il faut pouvoir apporter des garanties aux communes pour qu'elles s'impliquent dans le projet. Il faut trouver un système acceptable pour qu'elles s'engagent. (Rémunération garantie)

Sans forcément aller jusqu'à la contractualisation, il faut faire évoluer le système de financement et se diriger vers une projection à plus long terme.

Olivier CHAUMONTET cite pour exemple l'idée de l'aide Monin et l'intérêt d'inscrire ce point dans les propositions pour la CIMA 2014/2020.

Marc Jean ROBERT, CG 73, indique que le système d'aide doit aussi avoir comme objectif de favoriser la rentabilité des entreprises (intervenir pour leur permettre de travailler toute l'année)

François Xavier NICOT : ONF Rhône-Alpes explique qu'aujourd'hui, l'organisation la plus efficace consiste à tout faire passer par l'ONF pour organiser la commande au câbliste. Ceci peut évoluer à l'avenir selon les résultats des tests à expérimenter sur les territoires pilotes. Les communes pourraient organiser la commande aux câblistes— mais cela nécessitera la prise en charge par la commune de l'avance de trésorerie (payer l'exploitation avant de recevoir les produits de la vente de la coupe en bois façonné).

Marc Jean ROBERT, CG 73, attire l'attention sur les problèmes de flux pour la commande triennale.

Hugues LAVOYE, CFT Sud Isère explique que certaines communes resteront individualistes dans leur raisonnement.

Olivier CHAUMONTET propose que sur le sujet de la commande, le réseau des territoires organise un échange d'expérience avec des collectivités qui ont déjà cette expérience (modalités administratives et commerciales).

Florin MALAFOSSE : CFT Trièves, CDC Trièves, indique que son territoire réfléchit sur les modalités pour acquérir la compétence forêt pour organiser ses projets locaux.

Daniel BESSIRON : Grenoble Alpes Métropole explique que son territoire s'implique concernant des actions en forêt de protection. Les enjeux concernent aussi la gestion raisonnée des forêts péri urbaines et également le lien entre le potentiel local [et le face au](#)-besoin en consommation.

Le territoire est maître d'ouvrage de contrats d'exploitation concernant par exemple des forêts de protection. Les agglomérations peuvent être motrices sur ce sujet.

Paul MAGAUD : FCBA. Au regard de son expérience dans le suivi des entreprises de câblistes qu'il effectue dans le cadre de la CIMA, # explique que les coupes à câble concentrent toutes les difficultés pour les entreprises :

D'un point de vue de la commande, des lettres d'engagements pluri annuelles existent actuellement mais pour autant elles n'apportent pas aux entreprises les garanties suffisantes pour pouvoir planifier leurs chantiers et cela pose des problèmes organisationnels. (Déplacement, logement, temps d'arrêts de chantiers répétitifs, etc.)

Il s'agit dans le cadre de ce projet de modifier ces pratiques pour trouver des solutions à ces problèmes d'organisation et de programmation. (Problème de planification induit par des problèmes d'organisation concernant l'ONF et de prise de décision par les propriétaires)

En synthèse il indique que le portefeuille de coupes à câble doit être réel et non virtuel.

Un point 6 serait à ajouter au projet présenté pour améliorer la mise en œuvre concrète des chantiers : les problèmes liés au déroulement même des chantiers agissent directement sur la baisse de productivité des entreprises.

Olivier CHAUMONTET évoque l'intérêt de mettre en place un « programmeur » commun à tous les territoires pilotes pour traiter ce problème logistique d'organisation des chantiers ; (notion d'équipe spécialiste pour la mise en œuvre des coupes).

Aline PISSARD : CFT Pays du Mont-Blanc, explique que sur son territoire, il y a un problème de divergence de point de vue des communes sur le sujet de la commercialisation des bois (bois sur pied, bois façonné / contrat gré à gré, appel d'offre). L'enjeu sera d'abord d'arriver à faire émerger une position commune.

L'objectif est par contre partagé sur le fait d'arriver à faire travailler les câblistes du territoire.

Eloïse SIMON : CFT Ubaye Pays de Seyne, indique que les conditions sont réunies pour faire partie des territoires pilotes sur ce projet. Un massif forestier est déjà défini et la commune motivée.

Michaël CHATENET : SLDF Grésivaudan, CC Le Grésivaudan prévoit de présenter le projet aux élus de son territoire. il demande qui seront ses interlocuteurs lors du déroulement du projet, et quelles sont les prochaines échéances.

François Xavier NICOT : prévoit que **les responsables d'Unité Territoriale concernés seront impliqués**. Egalement, Jean-Claude SARTER, qui pilotera le projet sera le contact référent pour l'ONF.

Il est attendu un positionnement des territoires pour fin Mars2013.

Pour les territoires qui se positionneront, il est proposé de transmettre aux animateurs des territoires **un projet de convention (ONF/Territoire) pour acter du partenariat et des rôles de chacun.**

Aline PISSARD : CFT Pays du Mont-Blanc demande jusqu'où devra porter l'engagement des territoires pilotes (Obligation de moyens), et s'il est possible de ne travailler que sur une partie des actions.

François Xavier NICOT : explique qu'il s'agit d'une phase test, qu'il est espéré que les actions entreprises sur les territoires aboutissent complètement, mais il est possible que selon les contextes locaux et difficultés diverses, l'action ne puisse aboutir à des contrats triennaux sur certains secteurs, cela sera consigné dans le retour d'expérience> d'où une obligation de moyens et non de résultats.

Olivier CHAUMONTET indique que l'intérêt réside dans le fait d'engager l'ensemble des actions, c'est un tout. Les territoires pilotes devront avoir la volonté de contribuer à l'objectif de fond qui est la mobilisation de volumes supplémentaires.

Florin MALAFOSSE : CFT Trièves, CDC Trièves pointe l'importance du travail d'animation territoriale à conduire.

Agnès BECKER, CFT Arlysère, pose la question des moyens financiers pour les territoires pour participer au projet.

Mathilde MASSIAS : DRAAF Rhône-Alpes, propose la constitution d'un groupe de financeurs potentiels pour les actions câble afin d'appuyer les évolutions du développement du débardage par câble initiées par ce projet.

Conclusions :

- un projet de convention ONF/Territoire est transmis aux territoires
- les territoires intéressés font part de leur souhait d'intégrer la démarche avant le 31/03/2013 à travers un accord de principe.
- suite à cela, les conventions (adaptée à chaque territoire) seront préparées, validées et signées pour entamer les premières rencontres et les premières démarches.
- constitution d'un groupe de travail étudiant les modalités potentielles de financement afin d'appuyer les évolutions du projet

